

OBJET : Numérisation du cinéma municipal le Paradiso - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2011 approuvant à l'unanimité le choix de la Société ADCI comme délégataire de service public chargé de la gestion et de l'exploitation du cinéma municipal « le Paradiso », pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT que le devenir et l'attractivité de ce cinéma de proximité passent par sa capacité de projections numériques (3D) de films,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports Loisirs Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de numérisation de la salle de cinéma « le Paradiso »,

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 12/04/2011
et de la publication le 12/04/2011

Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98